



Secrétariat général

Réf N° 2022-61

Affaire suivie par : Laëtitia CONSTANCIEL

Tél : 04.76.74.70.28

Mél : ce.instances@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRÊTÉ N°2022-11

fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission consultative spéciale académique compétente à l'égard des directeurs d'établissement spécialisé

La rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n° 74-388 du 8 mai 1974 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeurs d'établissement spécialisé ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, notamment son article 6 ;

Arrête :

Article 1er : En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des représentants des personnels à la commission consultative spéciale académique compétente à l'égard des directeurs d'établissement spécialisé ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants prévus sont fixés conformément au tableau ci-après :

| CCSA | Nombre d'agents représentés | Nombre de femmes | Nombre d'hommes | Pourcentage de femmes | Pourcentage d'hommes | Nombre de représentants titulaires | Nombre de représentants suppléants |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Directeurs d'établissement spécialisé | 16 | 9 | 7 | 56,25 | 43,75 | 2 | 2 |

Article 2 : Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2022.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le portail internet du rectorat de l'académie de Grenoble.

Fait à Grenoble, le 16 mai 2022

Hélène Insel